

**ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE
SUR LES TUMEURS CEREBRALES
A.R.T.C.**

47 Boulevard de l'Hôpital
75013 PARIS

--

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

**ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE
SUR LES TUMEURS CEREBRALES
A.R.T.C.**

47 Boulevard de l'Hôpital
75013 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

A l'assemblée générale de l'A.R.T.C.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'A.R.T.C. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres Conseil d'Administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport signé à l'issue du Conseil d'Administration d'arrêté des comptes, tenu ce jour,

Fait à MONT SAINT AIGNAN,
Le 24 mars 2018

Secno

Franck DUCLOS
Commissaire aux Comptes

ASSOCIATION ARTC
47 boulevard de l'Hopital
75651 PARIS CEDEX 13

SECNO
28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

- *Bilan actif-passif*
- *Compte de résultat*
- *Détail bilan*
- *Détail Compte de résultat*
- *Annexe*

SEC BURETTE

9 rue Malatiré

76000 ROUEN

02.35.98.67.53

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	2 610.54	2 320.63	289.91	785.91	496.00	63.11
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
Comptes de Régularisation	Autres immobilisations financières				70.00	70.00	100.00
	Total I	2 610.54	2 320.63	289.91	855.91	566.00	66.13
	Comptes de liaison Total II						
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
Comptes de Régularisation	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés						
	Autres créances	35 371.88		35 371.88	38 501.00	3 129.12	8.13
	Valeurs mobilières de placement	343 661.96		343 661.96	421 831.38	78 169.42	18.53
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	358 489.63		358 489.63	387 777.28	29 287.65	7.55
	Charges constatées d'avance (3)	1 728.24		1 728.24	4 760.76	3 032.52	63.70
	Total III	739 251.71		739 251.71	852 870.42	113 618.71	13.32
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		741 862.25	2 320.63	739 541.62	853 726.33	114 184.71	13.37

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2017	Exercice N-1 31/12/2016	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	18 343.93	18 343.93		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	16 312.04	16 312.04		
	Report à nouveau	719 156.19	711 120.37	8 035.82	1.13
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	115 288.74	8 035.82	123 324.56	NS
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecarts de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	638 523.42	753 812.16	115 288.74	15.29
	Comptes de liaison				
	Total II				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques		800.00	800.00	100.00
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	22 939.00	29 664.00	6 725.00	22.67
	Fonds dédiés sur autres ressources	42 279.15	44 755.59	2 476.44	5.53
	Total III	65 218.15	75 219.59	10 001.44	13.30
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 273.52	9 951.64	18 321.88	184.11
	Dettes fiscales et sociales	396.00	699.00	303.00	43.35
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	7 130.53	14 043.94	6 913.41	49.23
	Instruments de trésorerie				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance				
	Total IV	35 800.05	24 694.58	11 105.47	44.97
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	739 541.62	853 726.33	114 184.71	13.37

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

35 800.05 24 694.58

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

SECNO
29 rue Alfred Kastler - CS 50278
75157 PARIS 13 SAINT AIGNAN CEDEX
Tel 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2017 12	31/12/2016 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	900.00	1 372.00	472.00	34.40
Collectes	554 681.00	504 290.88	50 390.12	9.99
Cotisations				
Autres produits	2.29	53.63	51.34	95.73
Total I	555 583.29	505 716.51	49 866.78	9.86
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises		1 321.85	1 321.85	100.00
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	570 632.55	405 119.45	165 513.10	40.86
Impôts, taxes et versements assimilés	94.55	94.55		
Salaires et traitements		2 353.90	2 353.90	100.00
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	496.00	821.63	325.63	39.63
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association	105 500.00	73 900.00	31 600.00	42.76
Autres charges (2)				
Total II	676 723.10	483 611.38	193 111.72	39.93
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	121 139.81	22 105.13	143 244.94	648.02
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2017	31/12/2016	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	7 145.63	5 311.88	1 833.75	34.52
Reprises sur provisions et transferts de charges		101.25	101.25	100.00
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	7 145.63	5 413.13	1 732.50	32.01
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		104.85	104.85	100.00
Total VI		104.85	104.85	100.00
2. Résultat financier (V-VI)	7 145.63	5 308.28	1 837.35	34.61
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	113 994.18	27 413.41	141 407.59	515.83
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	10 100.00	6 176.00	3 924.00	63.54
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII	10 100.00	6 176.00	3 924.00	63.54
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	10 100.00	6 176.00	3 924.00	63.54
Impôts sur les bénéfices (IX)	396.00	699.00	303.00	43.35
Total des produits (I+III+V+VII)	562 728.92	511 129.64	51 599.28	10.10
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	687 219.10	490 591.23	196 627.87	40.08
Solde intermédiaire	124 490.18	20 538.41	145 028.59	706.13
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	34 265.44	31 033.11	3 232.33	10.42
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	25 064.00	43 535.70	18 471.70	42.43
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	115 288.74	8 035.82	123 324.56	NS

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations générales complémentaires	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Tableau de variation des fonds associatifs	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Evaluation des valeurs mobilières de placement	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Montant des engagements financiers	X
------------------------------------	---

SECNO
28 rue Alfred Kastler - CS 50278
75137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tel. 02 35 59 70 76 - Fax 02 35 59 11 55

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 739 541.62 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 555 583.29 Euros et dégageant un déficit de 115 288.74- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

- Rémunération des dirigeants

L'ensemble des dirigeants de l'Association A.R.T.C. exercent leur fonction de manière bénévole.

- Fonds dédiés

Sont enregistrés en fonds dédiés les subventions ou dons affectés à la réalisation de projets spécifiques non utilisés figurant en solde au 31/12/2017:

- 23 K€ relatifs à la subvention attribuée dans le cadre d'une action de recherche
- 42 K€ relatifs à des dons et diverses recettes reçus dans le cadre du financement de travaux au sein de l'hôpital pour l'accueil des patients

SECNO

26 rue Alfred Kastler - CS 50278
91137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tel 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- Régime fiscal

Le régime fiscal de l'Association A.R.T.C. relève du régime applicable aux organismes sans but lucratif.

L'association A.R.T.C. n'est de ce fait pas assujettie aux impôts commerciaux.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 611		
TOTAL	2 611		
TOTAL GENERAL	2 611		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			2 611	2 611
TOTAL			2 611	2 611
TOTAL GENERAL			2 611	2 611

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 825	496		2 321
TOTAL	1 825	496		2 321
TOTAL GENERAL	1 825	496		2 321

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	496				
TOTAL	496				
TOTAL GENERAL	496				

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 70 76 - Fax 02 35 59 11 55

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise	18 344				18 344
Réserves :					
Autres réserves	16 312				16 312
Report à nouveau	711 120		8 036		719 156
RESULTAT DE L'EXERCICE	8 036	8 036	115 289	0	115 289
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise : Provisions réglementées					
TOTAL I	753 812	8 036	107 253	0	638 523

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Débiteurs divers	35 372	35 372	
Charges constatées d'avance	1 728	1 728	
TOTAL	37 100	37 100	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	28 274	28 274		
Impôts sur les bénéfices	396	396		
Autres dettes	7 131	7 131		
TOTAL	35 800	35 800		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tel. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 51

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation du montant de la différence est constituée.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	34 357
Total	34 357

Les produits à recevoir correspondent pour une valeur de:

- 34.231 € aux dons reçus fin 2017
- 126 € aux intérêts courus sur les obligations

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres dettes	7 131
Total	7 131

Les charges à payer correspondent aux factures non parvenues provisionnées au 31/12/2017.

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 728
Total	1 728

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

A la clôture de l'exercice 2017, l'Association avait pris l'engagement de verser un montant de 60.000 €, sous forme de subventions, afin de financer trois projets de recherche.

Les versements correspondants devraient intervenir finalement au cours de l'exercice 2018 en fonction des demandes exprimées par les bénéficiaires desdites subventions.

Engagements reçus

Néant

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

EMPLOIS	Emplois de N = compte de résultat (1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N (3)	RESSOURCES	Ressources collectées sur N = compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N (4)
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE		0
1 – MISSIONS SOCIALES *			1 – RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC		551974
1.1. Réalisées en France	435573	435573	1.1. Dons et legs collectés	431418	431418
- Actions réalisées directement	115600	115600	- Dons manuels non affectés	25064	25064
- Versements à d'autres organismes agissant en France			- Legs et autres libéralités non affectés	3000	3000
1.2. Réalisées à l'étranger			1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	92492	92492
- Actions réalisées directement					
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	74563	74563			
2.1. Frais d'appel à la générosité du public					
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés					
23. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics					
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	61483	61583	2 – AUTRES FONDS PRIVES	2707	
		687219	3 – SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	7248	
			4 – AUTRES PRODUITS		
I – TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	687219			561929	
II – DOTATIONS AUX PROVISIONS	-		II – REPRISES DES PROVISIONS	800	
III – ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	-		III – REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS		
			IV – VARIATION DES FONDS DEBIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés)		9201
IV – EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE			V – INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	115289	
			VI – TOTAL GENERAL	687219	
V – Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		-			
VI – Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		-			
VII – Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		687219	VI – Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		687219
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE		(126044)

Nota bene : Les contributions volontaires en nature n'ont pas été valorisées dans le cadre de l'établissement du présent document.

* ou dépenses opérationnels

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
91137 MONT SAINT ANNE CEDEX
Tél : 02 35 59 70 75 - Fax : 02 35 59 17 55
SECNO

**ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE
SUR LES TUMEURS CEREBRALES
A.R.T.C.**

47 Boulevard de l'Hôpital
75013 PARIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

À l'assemblée générale de l'A.R.T.C.,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à MONT SAINT AIGNAN,
Le 24 mars 2018

Secno

Franck DUCLOS
Commissaire aux Comptes